19e ANNÉE, N° 958 PARAIT LE SAMEDI 23 MAI 1903

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0.20
Commerciales (la ligne)..... 0.15
Réclames (la ligne)..... 0.30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'ÉPURATION DE LA MAGISTRATURE

Les gens du « Bloc », les bons « bougres » qui, dans les colonnes de la *Lanterne*, du *Radical*, du *Rappel* ou de la *Petite République* donnent des avis — et plus souvent des ordres — au gouvernement, ne sont pas du tout satisfaits de la magistrature, et ils enjoignent à M. Combes ainsi qu'à M. Vallé, l'ex-avocat de la maison Cattaüi, de mettre le hola aux libertés grandes que prennent certains magistrats, de vouloir juger selon leur conscience et selon la loi.

Quelques juges ne se sont-ils pas aviser de ne condamner qu'à 16 fr. d'amende des religieux qui avaient cru avoir le droit d'habiter dans des maisons leur appartenant ! Vrai ! c'est trop fort ! se mettent à crier tous les Ranc, tous les Sigismond-Lacroix, tous les Bos, et autres Gérault-Richard ! Ces juges-là ne sont que des cléricaux qui se moquent de la loi, en pactisant ainsi avec les ennemis du gouvernement qui les paie ! Il faut briser bien vite cette résistance, casser aux gages ces juges félons. Il faut, de nouveau, épurer une magistrature aussi peu docile. Il faut supprimer l'inamovibilité, de telle sorte que nous puissions avoir des juges obéissant au doigt et à l'œil et qui n'aient même jamais l'idée d'oser refuser un service au gouvernement!

On affirme que M. Combes est du même avis que les zélateurs de sa majorité et qu'il songe sérieusement à préparer un projet destiné à rendre la magistrature plus soumise.

Il est déjà profondément attristant de voir que dans un pays qui se croit libre, il soit permis d'exposer des doctrines qui tendent à transformer le juge en un agent soumis du parti politique qui détient le pouvoir. Il est surtout pitoyable de constater que le gouvernement paraît partager ces idées, et être disposé à exiger que les magistrats se montrent entièrement obéissants.

Dans une société honnêtement organisée, dans une démocratie principalement, le juge devrait être, nous ne disons pas un être supérieur aux autres hommes, mais considéré comme l'étant réellement et placé dans une telle situation qu'on ne puisse même croire qu'il soit accessible aux influences, aux séductions qui attirent et entraînent les autres humains. Il devrait être à l'abri de toute influence extérieure et surtout absolument indépendant vis-à-vis des pouvoirs publics, du gouvernement et des partis et sectes qui le soutiennent ou qui le combattent.

Le juge, qui est chargé de faire respecter les lois, de les interpréter, de les appliquer, devrait être au-dessus des pouvoirs d'ordre purement politique, à l'abri des séductions ou des vengeances des partis qui s'entre-disputent la direction des affaires publiques et surtout les profits qu'on y trouve. Au lieu de cela, avec nos mœurs et la singulière façon dont nous concevons la démocratie, on tend de plus en plus à ne considérer les juges, la magistrature, que comme des « agents », c'est-à-dire des serviteurs, des domestiques du gouvernement tenus à obéir à ses caprices, à se faire l'instrument de ses rancunes.

C'est là une conception de la justice empruntée au Sultan de Turquie, ou au ci devant roi Behanzin.

Napoléon Ier, qui, d'après Taine, fut un « Robespierre à cheval », avait essayé de faire de la religion un instrument de gouvernement. Nos jacobins du bloc ont, eux aussi, eu la même idée et, quand ils ont vu que la chose ne réussissait pas assez bien, ils ont cherché à détruire la religion. Si la magistrature ne se soumettait pas assez vite, ni assez complètement à leurs volontés, ils menacent de traiter les juges comme de simples congréganistes.

Ils « épureront » une fois de plus, pour remplacer par des créatures à eux les juges qu'ils soupçonnent d'être les créatures des régimes antérieurs. Puis, si ces juges à eux ne se montraient pas encore assez obéissants, ils les menacent de ne leur donner de l'avancement que selon les jugements qu'ils rendront.

Le moindre mouvement d'indépendance sera sévèrement réprimé.

Malheur au juge qui aura donné tort à l'électeur d'un membre du bloc, qui aura jugé que tous les actes de M. Combes ne sont pas d'une parfaite légalité On ne lui donnera pas d'avancement, on le punira même en l'envoyant « *à ses frais* », de Quimper à Forcalquier, ou de Dax à Dunkerque.

L'idée de cette « *pénitence* » est de M. Charles Bos, un jacobin qui fut probablement enfant de chœur, et qui s'agite, qui bourdonne et surenchérit pour devenir ministre à son tour. On ne peut pas dire qu'il est inférieur à tant d'autres qui le sont, ou qui le furent avant lui, mais il ne leur est certes pas supérieur

E. BERTAULD.

Le Gouvernement du Pain Cher

Il ne manquait plus au ministère des cailles republicaines, que d'être en même temps le ministère du pain cher et de rendre des points au célèbre Méline.

On sait que, à la suite de l'augmentation du prix du pain, un certain nombre de députés ont eu l'intention de demander au gouvernement la suspension des droits sur les blés.

Combes leur a fait répondre que le gouvernement s'y opposerait.

C'est suave ! Faut-il, du reste, que les travailleurs soient d'une exigence degoûtante !

5

L'ÉCUYÈRE

PAR

G. DELARUE

II

La « Boîte à Musique »

— Je pars... oui. Tu sais bien que je ne puis rester éternellemeut ici.

— Je le sais... mais nous devions nous en retourner ensemble.

— Oh ! toi, tu n'est pas près de quitter Krisberg... C'est pourquoi, tout à l'heure, je te demandais des nouvelles de notre héroïne.

— Alors tu me laisses ? Tu m'abandonne ?

— Que diable ! ne dirait-on pas que tu cours un danger...

Et le lieutenant ajouta un peu solennellement :

— Peut-être !

— Voyons, Jehan, reprit vivement le comte, ne te moque pas de moi. Que veux-tu, je suis amoureux, terriblement amoureux de cette femme.

— Epouse-la.

— Jehan !

— Alors, ne l'épouse pas ; mais fais au moins comme si tu ne devais pas l'épouser.

Or, tu m'as l'air de marivaudér, de tourner autour du pot, — pardon de l'image ! — bref, de perdre un temps précieux.

Et ce n'est pas moi qui t'apprendrai que, dans notre métier de soldat, rien ne vaut d'attendre...

— Mais si tu savais, s'écria le comte en s'edflammant soudain ; si tu savais quelle femme est celle-là...

— Oh ! parbleu, la belle affaire ! Ils sont tous les mêmes !

Parce qu'elle t'a regardé, le premier jour, d'une autre façon qu'elle m'a regardé moi, qu'elle regarde le nain Fafner ou le géant Kos bold ; — parce qu'elle t'a soupiré délicieusement ces mots : — « Oh ! vous n'êtes pas comme les autres hommes, vous ! » — parce qu'elle t'a dit un soir, en laissant échapper de sa poitrine un soupir enivrant :— « Que ce doit-être doux d'être aimé de vous ! »

— Parce que... parce que... Alors, tu t'imagines qu'elle t'aime, qu'elle t'adore que jamais une femme ne t'a deviné, compris comme celle-là...

Je connais ça, va !

Ça ne me fait pas peur... pour, toi. Crois-moi, ou plutôt crois le vieil adage : Possession vaut titre.

Des titres ?

Tu n'en manques pas ; titres de noblesse, titres de la *Laënder-bank*.

— Vas-y ? possède-le !... Et sois sur que tes titres, elle saura, les apprécier *tous*.

— Jehan appuyait sur ce dernier mot.

— Jehan ! reprit vivement le comte, tu la calomnies Ici tu n'est pas juste !

— Ah ! c'est vrai, j'oubliais la partie la plus intéressante de ma conférence : la pauvreté dans l'amour — « Oui ! je suis pauvre, et vous êtes riche ! Oui, je suis une déshéritée, — ah ! je peux le dire : la déshéritée — qui n'aurais jamais dû lever les yeux sur vous !

Et toujours l'on dira que je vous ai aimé pour votre fortune, pour votre argent...

Vous voyez bien que tout impossible entre nous.

Alexandre, oubliez-moi — oublions-nous.

— Dieu veuille seulement que je vous oublie, moi ! »

G. DELARUE

(A Suivre)

© VILLE DE SISTERON

On expulse les capucins, pour leur être agréable et, d'autre part, ils ne veulent pas se résigner à acheter le pain beaucoup plus cher !

Il nous semble pourtant que l'expulsion des moines devrait suffire au bonheur.... et à la nourriture du bon popu'o.

C'est Méline qui a le droit de boire p'usieurs jattes de lait en voyant les farouches ministres du bloc qui essayent de le dépasser et même de le faire oublier.

Les portefeuillards de la Défense anti-cléricale consentir à favoriser la diminution du prix du pain, jamais de la vie !

Eux s'en moquent. Ils ont toujours la ressource de manger les brioches qu'ils font journellement, et peu leur importe que les ouverriers se serrent la courroie.

Non vrai c'est le combe (*pardon*) le comble !

Ministère méliniste et mangeur de capucins, qui nous aurait dit ça ?

Combes et ses porte-queue aiment mieux, on le conçoit, supprimer une chapelle que les droits sur les blés.

Que les Français soient affamés, meurent de faim ; mais que la moinerie soit balayée, dispersée, pulvérisée, voilà l'essentiel.

Le reste, les combistes s'en f..., tout comme M. Mesureur.

En attendant, les socios ne soufflent mot pour ne pas faire de peine au gouvernement.

Après ça, si les travailleurs pâtissent, tant pis pour eux ! Ils ne peuvent pas, au total, avoir des gouvernants qui s'occupent tout à la fois de cambrioler les cellules des mangeurs de prières et d'assurer le pain à bon marché pour les familles des pauvres bougres qui travaillent.

Ce serait un peu trop de prétention. Je t'écoute !

COCO BEL-ŒIL.

INFORMATIONS

Bagarres à Toulon.

Au cours d'une manifestation anti-cléricale organisée pour protester contre les prières publiques qui avaient lieu dans les églises, quelques bagarres se sont produites.

Le capitaine démissionnaire, M. Dutheil de la Rochère et l'avocat Balles, ayant voulu arracher le drapeau rouge des mains des manifestants, ont été blessés.

La police et la gendarmerie ont dû intervenir pour rétablir l'ordre.

Le commerce des vins de Champagne.

D'après un état qui nous est adressé par la Chambre de commerce de Reims, voici quel a été, pendant l'exercice 1902-1903 le mouvement des vins mousseux de Champagne expédiés à l'étranger, à l'intérieur et dans le département de la Marne.

Le nombre des bouteilles expédiées à l'étranger s'est élevé à 22,523 746 ; le nombre des bouteilles expédiées en France aux marchands en gros aux débitants et aux consomateurs à 9,335,412, ce qui donne pour l'importance réelle du commerce 31,859,158 bouteilles.

Si on ajoute à ce chiffre l'expédition de négociant à négociant dans le département : 4,676,444 bouteilles, on arrive à un mouvement total de 36,535602 bouteilles.

Ainsi qu'on peut en juger par les chiffres ci-dessus, le commerce des vins de Champagne dans le dernier exercice a augmenté — comparativement à l'exercice 1901-1902 — de plus de deux millions de bouteilles dans les expéditions à l'étranger et de près d'nn million et demi de bouteilles dans celles de l'intérieur.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Casino Théâtre, — La soirée théâtrale de jeudi soir, au casino, par le groupe artistique des Touristes des Alpes à mis un fleuron de plus à la couronne musicale de cette vaillante société.

Bien avant l'ouverture du guichet le public se pressait à l'entrée et à 7 1|2 la salle était déjà archi-comble et toujours le guichet était assailli, les plus retardataires, n'ont pas trouver à se placer.

La soirée commence pas une brillante ouverture exécutée par l'orchestre puis les cinq actes de la *Cagnotte* se déroulent sans une seule défaillance, sans un seul accroc aux applaudissements chaleureux des assistants. Nous regrettons que par modestie les sympat ques interprètes de Labiche n'aient voulu figurer au programme que sous leurs initiales, cela nous gêne un peu pour decerner à chacun les éloges auxquels il à droit. Tous ont été parfaits, mais nous devons des félicitations toutes spéciales aux charmantes jeunes filles qui ont prêté, à la société, leur grâce ux concours, aux organisateurs de cette agréable soirée ; quant aux acteurs et musiciens qui ont contribué au succès de l'œuvre, le plus bel éloge que nous puissions en faire c'est de les engager à recommencer au plutôt.

Fête Patronale. — Comme les années précédentes, le programme de notre fête patronale, qui a lieu du samedi 30 Mai au mardi 2 Juin, est des plus varié est des plus attrayants.

Concours divers : Tir à la cible. Bals publics, feu d'artifice, concours de boules et spectacles forains etc Aux divers numéros de ce programme il convient d'ajouter un grand festival par la *Lyre Volonnaise, L'Orphéon de Volonne* et les *Touristes des Alpes*, qui sera certainement le clou de la fête.

Plaise, à messire Soleil de vouloir bien être de la partie.

* * *

Concours de Boules. — Le concours de boules de la fête sera cette année très important le prix, en effet, augmenté de la moitié des entrées atteindra on pense 150 francs.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au mardi 2 juin à 10 h. du matin au secretariat de la mairie.

Bibliographie. — Romans nouveaux en vente à la librairie Clergue Sisteron.

Autour d'une dot par Gina Saxeberg, Clairefontanie, par H. Greville, le Bracelet de Turquoise, A. Theuriet, le Veau d'or par G. Lecomte, le Crime du docteur par Rosmy.

Demander les conditions de vente.

P. L. M.

Voyages internationaux avec itinéraires facultatifs. — Il est délivré toute l'année, dans toutes les gares du réseau P. L. M, des livrets de voyages avec itinéraires établis au gré des voyageurs et pouvant comporter des parcours sur les chemins de fer français de P. L M., de l'Est, du Nord et de l'Ouest, et sur les chemins de fer allemands, austro-hongrois, belges, bosniaques et herzégoviniens, bulgares, danois, finlandais, luxembourgeois, néerlandais, norwégiens, roumains, serbes, suédois, suisses et turcs. Ces voyages, qui peuvent comprendre certains parcours par bateaux à vapeur ou par voitures, doivent, lorsqu'ils sont commencés en France, comporter obligatoirement des parcours à l'etranger

Minimun de parcours total : 600 kilomètres — Validité : 45 jours jusqu'à 2000 km, 60 jours au-dessus de 2000

Arrêts facultatifs dans toutes les gares de l'itinéraire.

Les demandes de livrets internationaux sont satisfaites le jour même aux gares de Paris et de Nice lorsqu'elles leur parviennent avant midi. Dans toutes les autres gares, les demandes doivent être faites 4 jours à l'avance.

* * *

Voyages circulaires en Italie

Il est délivré, toute l'année, à la gare de Paris P L M, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de Italie. La nomenclature complète des ces voyages figure dans le livret guide horaire P.L.M vendu 0fr.50 dans toutes les gares du réseau.

Exemple d'un de ces voyages : — Itinéraire 81-A3. ; Paris, Dijon, Mâcon, Aix-les Bains, Modane, Turin, Milan, Venise, Bologne, Florence, Pise, Gênes Vintimille, Nice, Marseille, Lyon, Dijon, Paris.

Durée du voyage : 60 jours.

Prix : 1er cl. : 253fr.50, 2e cl. 183fr 20.

Les **Pilules Suisses** guérissent des digestions pénibles, lourdeurs, somnolences, congestions après les repas.

M. Rulland prévient MM les cafetiers qu'il est l'entrepositaire de la **brasserie de la Méditerannée VELTEN**.

Changement de domicile. — **M. PERRIN** négociant en peaux et chiffons, actuellement maison Eloi aux 4 coins, à l'honneur d'informer sa clientèle que son magasin est transféré *rue Saunerie, Maison Collomb ébéniste à côté du Syndicat.*

Place de Digne

Examen pour l'obtention du brevet de vélocipédiste militaire. — L'examen pour l'obtention du brevet de vélocipédiste militaire aura lieu le lundi 8 juin prochain à 6 heures du matin.

Les candidats de la réserve ou de l'armée territoriale doivent adresser leur demande au commandant d'armes de la place où il désirent passer l'examen.

Ils devront se présenter porteur de leur livret individuel et muni d'une bicyclette devant la commission chargée de leur faire subir les épreuves prescrites par les règlements ; cette commission se réunira devant la Caserne Desmichels Place du pré de Foire à Digne.

* * *

Le recensement des chevaux, juments, mulets et mules par la commission de révision aura lieu le lundi 8 juin à 7 h. du matin sur le pré de foire.

Les propriétaires d'animaux sont invités à être porteurs du récepissé qui leur a été remis lors de la déclaration.

ÉTAT-CIVIL

du 16 au 23 Mai 1903

NAISSANCES

MARIAGES

DÉCÉS

Néant

COURRER DE LA MODE

La mode n'exerce pas sa tyrannie que sur les granves personnes ; la toilette des enfants, même des petits, y est également soumise, bien que sa fantaisie soit moins capricieuse et que les grandes lignes changement moins fréquemment. Il n'est donc pas hors de propos de donner sur ce point quelques indications aux mamans.

Il n'y a pas très longtemps, qu'ont disparu les robes Greennaway et cela nous semble vieux d'un siècle. Il faut bien dire que ces toilettes de bébès étaient ravissantes sur des pages d'albums, qu'elles vendaient les tout petits exquis comme des figures Keepseake, mais elles étaient d'une incommodité si absolue qu'on avait tout à gagner à les supprimer. Elles engonçaient péniblement les chers petits corps dont la liberté d'allure est la première loin aujourd'hui tout est changé, la robe courte à l'américaine dégage les mouvements ; elle est si pratique qu'elle convient seule aux mignons qui essayent leurs premiers pas. Tout le monde connait la robe américaine : elle se monte toute droite au bord d'un petit empiècement agrémenté d'une berthe de dentelle.

ETUDE

de Me Félix THELENE avocat-avoué

á Sisteron (B.-A.)

VENTE

Par Surenchère après saisie Immobilière

Il sera procédé le mardi SEIZE Juin 1903 à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, séant au Palais de Justice à Sisteron; à l'adjudication au au plus offrant ét dernier enchérisseur des immeubles ci-aprés désignés situés sur le territoire de la commune de Vaumeilh. Arrondissement de Sisteron.

PREMIER LOT

Troisième des premières Affiches

Labour et prè au quartier de la Farrière, avec terrain vague y attenant, Nos 68 et 69 de la section A d'une contenance approximative de 28 ares 70 centiares, confrontant : du levant, le torrent de Lirriées ; du midi et du couchant, Siar François, du nord rase.

Mise à prix ; Sept cents francs.

ci . . . . . 700 fr.

DEUXIEME LOT

Quatrième des premières Affiches

Vigne au quartier du Crest, avec vague y attenant Nos 747, 748, 749 et 750 de la section B. d'une contenance approximative de 1 hectare 14 ares 80 centiares, confrontant : du levant et midi, chemin ; du midi, Salomon.

Mise à prix : Quatre cent vingt six francs.

ci . . . . . .426 fr.

Ces immeubles ont été saisis à la requête du sieur Urbain Ferrand épicier à Sisteron, ayant pour avoué Me Boutoux, sur le sieur André Michel épicier à Vaumeilh, par procé-verbal de Chauvin huissier à Sisteron, en date du 10 février 1903, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le 14 février 1903 vol. 45 Nos 8 et 9.

Par Jugement en date du six Mai 1903, ces dits immeubles ont été adjugés savoir : le 1er lot : au sieur Audibert Eugène propriétaire domicilié et demeurant à Sigoyer moyennant le prix de six cents francs le 2me lot, au sieur Paret Victor propriétaire domicilié et demeurant à Vaumeilh, moyennant le prix de trois cent soixante cinq francs ; mais une surenchère du sixième a été formé sur le 3me lot part le sieur Siard Pierre propriétaire domicilié et de-

© VILLE DE SISTERON

meurant à Vaumeilh suivant acte du greffe en date du huit Mai 1903, enregistré ; sur le 4me lot par le sieur Donadieu Paul, propriétaire domicilié et demeurant à Vaumeilh, suivant acte du greffe en date du neuf mai 1903 enregistré, tous les deux ayant pour avoué Me Thélène.

Il est déclaré, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles saisis pour raison d'hypotheques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du Jugement d'adjudication, sous peine de forclusion.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Thélène, où consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Sisteron.

L'avoué poursuivant :
THELENE.

Dûment Enregistré.

Etude
de M Charles BONTOUX
Avocat-Avoué à Sisteron (B.-A.)

VENTE
Par Expropriation

Il sera procédé le mercredi dix-sept Juin 1903 à neuf heures du matin à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron, au palais de Justice, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de Château-neuf-Val-St Donat canton de volonne arrondissement de Sisteron (B-A).

PREMIER LOT

Maison d'habitation au hameau des Paulons composée de cuisine au rez de chaussée avec petit cabinet attenant d'une chambre à coucher au premier étage et combles au-dessus, confrontant du levant la route departementale, du midi Esmieu, du couchant chemin rural, No 28 de la section A.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

DEUXIEME LOT

Blache sise au quartier du pré de Barre No 348 de la section A. confrontant du couchant Magnan, du midi Meynier, du levant terrain communal Sur cette parcelle se trouve un Jas en construction, les murs à peu près à la hauteur voulue, à coté se trouve une citerne.

Mise à prix : Cent francs.
ci . . . . . 100 fr.

Ces immeubles ont été saisis réellement à la requête de la dame Pauline Adèle Martel veuve Irénée Richaud limonadière demeurant et domicilié à Château-Arnoux ayant pour avoué Me Charles Bontoux : contre Mathieu Meynier propriètaire demeurant et domicilié à Château-neuf-Val-St Donat.

Suivant procés verbal de Bertrand huissier à Sisteron en date du 12 Mars 1903 enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le vingt un Mars 1903 vol. 45 Nos 10 et 11.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur les dits immeubles pour raison d'hypothèque légale, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du Jugement d'ajudication sous peine de forclusion.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Charles Bontoux avoué à Sisteron, poursuivant la vente.

C. BONTOUX.

Dûment enregistré.

Etude de Me Léopold BÉQUART
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)
Successeur de M. Bassac.

ADJUDICATION
Volontaire

Le Dimanche SEPT JUIN 1903 à 2 heures après-midi, en l'étude et par le ministère de M. Béquart notaire à Sisteron, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

d'immeubles situés à Sisteron et appartenant à Mme CLERGUE née Donzion.

Désignation des Immeubles

VILLE de SISTERON

PREMIER LOT

Tout un immeuble à usage d'auberge connue sous le nom *d'auberge Donzion* ayant entrée sur la rue Droite et la rue de l'Evêché comprenant : au rez-de-chaussée de vastes salles pour banquets, bals et réunions avec grande et petite écurie, remises et caves au-dessous ; premier et deuxième étages comprenant également outre de nombreuses chambres, plusieurs grandes salles, et trois greniers à foin au-dessus.

Nota. — Font également partie de la vente tout un mobilier et un matériel servant à l'exploitation de l'auberge.

DEUXIEME LOT

Un autre immeuble rue de l'Evêché derrière l'article premier comprenant vaste cave avec cuve et tonneaux, buanderie et grenier à foin.

Ces deux immeubles sont susceptibles d'un rapport de 700 fr.

Mise à prix : Huit mille francs,
ci . . . . . 8.000 fr.

On peut traiter de gré à gré jusqu'à l'ouverture des enchères.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Béquart notaire rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait :
L. BEQUART.

Etude de Me BERENGUIER
Notaire à Aubignosc (B. A.)

ADJUDICATION
Sur Surenchère du Dixième

Dimanche 31 Mai à 1 heure de l'après-midi, dans la salle de la mairie de Château-Arnoux et par le ministère de Me Berenguier notaire à Aubignosc, des immeubles ayant appartenu à M. FERRAND Pierre, Joseph et adjugés en date du 10 Mai 1903.

1· à Mme Martel Vve Richaud, le treizième lot au prix de . . 240 fr.

2· le onzième lot à M. Amielh Louis au prix de . . . . . 155 fr.

3· le septième lot à M Cuillieries Daniel, au prix de . 410 fr.

4· le dix-neuvième lot à M. Brun Adolphe, au prix de . . . . 300 fr.

5· le troisième lot à M. Imbert Siméon, au prix de . 15 fr.

6· le sixième lot à Mme Dupont Vve Roubaud au prix de . 155 fr.

Lesquels immeubles ont été surenchéris savoir : le 13· lot par M. Cuchet le 11· lot par M Trezenne Pierre, le 7· lot par M. Trezenne Victor, le 19· lot par M. Vincent Daniel, les 3· et 6· lots par M. Aimé Silvère.

EN CONSEQUENCE :

1· Le septième lot du cahier des charges et de l'adjudication précités consistant en une terre labourable quartier du plan terroir de Château-Arnoux, portée au plan sous le n· 517 de la section B comme ayant une contenance de 76 ares 74 centiares, confrontant midi Trezenne Joseph, couchant chemin, nord Plauche, sera exposée aux enchères sur la mise à prix de Quatre cent cinquante et un fr
ci . . . . . 451 fr.

2· Le treizième lot du cahier des charges et de l'adjudication précités consistant en une terre labourable au quartier du plan, terroir de Château-Arnoux, portée au plan sous le n· 562 de la section B. comme ayant une contenance de 23 ares 85 centiares, confrontant couchant et nord Vve Richaud Iréné, levant Michel Jacques midi Richaud François, sera exposée aux enchères sur la mise à prix de : Deux cent soixante quatre francs,
ci . . . . . 264 fr.

Le onzième lot du cahier des charges et du dit procès-verbal d'adjudication consistant en une terre complantée d'oliviers quartier de Lauzière terroir de Château-Arnoux, portée au plan sous le n· 143 de la section D comme ayant une contenance de 18 ares 64 centiares, confrontant : couchant Trezenne Joseph, nord Brun et Maurel, sera exposé aux enchères sur la mise à prix de :
Cent soixante dix francs cinquante,
ci . . . . . 170 fr. 50

4· Le dix-neuvième lot du cahier des charges et du dit procés-verbal d'adjudication consistant en tout un corps de bâtiment et régales servant de remise porté au plan sous le n· 165 de la section E. confrontant : nord Imbert, couchant le chemin du plan, midi Brun, sera exposé aux enchères sur la mise à prix de :
Trois cent trente francs,
ci . . . . . 330 fr.

5· Le troisième lot du cahier des charges et dudit procès-verbal d'adjudication consistant en une terre même terroir de Château-Arnoux, quartier du Pierraret portée au plan sous le n· 60 de la section D. comme ayant une contenance de 5 ares 20 centiares confrontant : midi chemin, levant et couchant Fauque, nord Becarud François, sera exposé aux enchères sur la mise à prix de :
Seize francs cinquante
ci . . . . . 16 fr. 50

6· Le sixième lot du cahier des charges et du dit procès verbal d'adjudication consistant en une terre labourable même terroir, quartier du champ de Pierre, portée au plan sous les n· 480 et 490 de la section B. comme ayant une contenance de 29 ares 82 centiares, confrontant : nord ibal couchant chemin, midi Delaye, levant Gaubert, sera exposé aux enchères sur la mise à prix de :
Cent soixante dix francs cinquante,
ci . . . . . 170 fr. 50

Cette vente aura lieu sous les mêmes clauses et conditions du cahier des charges sus relaté et dont le notaire soussigné est détenteur.

BERENGUIER.

A VENDRE
Une Machine à percer le Fer
En bon état
S'adresser à M. ARMAND, charron, à Château-Arnoux.

SAVON DU CONGO BLANCHEUR DU TEINT.

La Vie Heureuse

Des notes d'une très actuelle curiosité sur une très jeune femme, fille, femme de très célèbres écrivains, auteur elle-même d'un roman composé à l'insu de de tous les siens ; — l'existence si gaie, si libre, mais si étrangement laborieuse des jeunes filles dans les grand colléges américain ; — l'esprit nouveau qui régne dans certains salons parisiens, et des plus recherchés ; — le récit d'une fête d'art merveilleuse chez la comtesse René de Béarn ; — un adieu aux quatres comédiennes de talent qui abonnent le théâtre français, tels sont, pour n'en citer que quelques-uns, les attraits du numéro du 15 Mai de la *Vie heureuse*, ce chef-d'œuvre de grâce, d'élégance et d'informations.

Abonnement : Un an. France 7 fr. Étranger, 7 fr. — Le N°, 50 centimes.

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMENIE
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMENIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Échantillon gratis.

La Grande Marque Française des Desserts Fins
BISCUITS PERNOT
DIJON, PARIS, LYON, L'ISLE-s/-Sorgue, GENEVE. (4 Usines)
GRANDS SUCCÈS
Suprême Pernot
le meilleur des desserts fins
AMANDINE de PROVENCE
DESSERT EXQUIS
SORBET
GAUFRETTE FONDANTE ACIDULÉE
PETIT BEURRE GAMIN
Le plus fin des petit-beurres.
FLEUR DES NEIGES
Gaufrette Fondante double Vanille.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN !
Le Paquet : 40 Centimes

ARTICLES SPÉCIAUX Caoutchouc et Baudruche
pour USAGE INTIME
ECHANTILLON ET CATALOGUE contre 0'30 ou 1 fr. 25 pour 5 échantillons sous pli cacheté. — Recommandés par Sommités médicales. — MAISON FONDÉE EN 1876.
H. CHASTAN, 68, Rue J.-J. Rousseau, Paris.

ANÉMIE Guérison radicale en 20 JOURS par l'ELIXIR de St VINCENT de PAUL. Renseignements des SŒURS de la CHARITÉ, 105, R. St-Dominique, Paris. GUINET, Phien, 1, Pce Saulnier et toutes Pharmacies.

CHOCOLAT MENIER
Refuser les Imitations.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE du JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
SEUL VÉRITABLE ALCOOL DE MENTHE
CALME la SOIF et ASSAINIT l'EAU
DISSIPE les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRINE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le Nom DE RICQLÈS

Sisteron. — Imprimerie TURIN

Le Gerant, Aug. TURIN,

© VILLE DE SISTERON

A la Belle Jardinière

6, Rue Droite — SISTERON

PREMIÈRE COMMUNION

PRIX RECLAME

Costumes fillettes : 9 fr. — Costumes Garçons : 16 fr.

COLLET fourrure col Médicis, empiècement caracul. Valeur 30 francs. Sacrifié **18** fr.

JUPONS soie moirée grand volant gansé, valeur 38 fr, sacrifie **17** fr.

CRAVATTE fourrure Mouflon, valeur 12.75 sacrifie **7**, **9** et **10** fr.

EDREDON gonflant, duvet acconisé, belle qualité, grande taille, val. 35 sac. **28** fr.

ÉDREDON gonflant duvet acconisé grande taille véritable cygne blanc, premier choix valeur 45 fr. Sacrifié **38** fr.

MOUCHOIRS fourrure, ourlés à jour, à vignettes toutes nuances, valeur 3 fr. 50 sacrifiés la douzaine. **2.45**

MOUCHOIRS toile de soie, nuances assorties. Valeur 9 fr. sacrifié à **5** fr.

MOUCHOIRS ourlés à jaur, initiale brodée la boite de 6, valeur 7 et 4 fr. sacrifié **5.50** et **3** fr.

POCHETTES soie, toutes nuances depuis **0** fr. **50**

CAPES homespum laine, envers carreaux, nuances gris, loutre et bleu, valeur 22 fr., sacrifié **15** fr. **95**

JAQUETTES drap nouveauté valeur 42 fr. sacrifié **9** fr. **95**

JAQUETTES drap cuir, belle qualité, nuancée loutre, gris perle, beige clair et foncé, valeur 25 fr. sacrifié **19** fr.

FOULARDS soie et foulards cache-nez pour homme, sacrifié à 50 o/o au-dessus de leur valeur depuis **1** fr.

SAISON D'ÉTÉ

Les hautes Nouveautés, consistant en CORSAGES, CHEMISETTES, OMBRELLES, CRAVATTES pour dames, sont mises en vente et vendues meilleur marché que partout ailleurs.

Un choix de REGATES, NŒUDS tubulaires de la plus haute nouveauté, vendus en réclame : 0 fr. 85.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA Cie DISTILLie — **E. CUSENIER Fils Aîné & Cie** — CAPITAL SOCIAL 10.000.000 Frs.

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES et Cies FRANCE ET ETRANGER

FINE CHAMPE DE LA COURONNE — MARQUE V. H. O.

PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO — QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI — ABSINTHE HYGIENIQUE — AMER CUSENIER — TONIQUE BITTER — VERMOUTH QUINQUA — ABSINTHE BLANCHE

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE

CUSENIER

APERITIFS SUPERIEURS HYGIENIQUES

PARIS. 226 Boulevd Voltaire 226. PARIS

MACHINES A COUDRE

« PFAFF et MÉRIDIONALE »

On ne doit pas comparer les machines à coudre **PFAFF et MERIDIONALE** aux nombreuses machines de bas prix offertes par la concurrence. Tandis que celles-ci sont de qualité absolument inférieure, les machines **Pfaff et Méridionale** répondent au contraire aux plus grandes exigences par rapport à la durabilité et au bon travail en raison des matières excellentes avec lesquelles elles sont construites.

Méfiez-vous des offres de MACHINES A BAS PRIX !

Pour tous renseignements, s'adresser

MAISON CHAURAND, DIGNE (B.-A.)

Envoi franco du Catalogue

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE

35 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués. *Envoi gratis :* GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris

INNOVATIONS de la

MODE NATIONALE

Patrons découpables GRATUITS

Tom Tit

IMMENSE SUCCÈS

LA MODE NATIONALE

Complètement transformée et améliorée

Patrons découpés

Encartages de luxe en couleurs

Romans

PARTOUT **10c** seulement

DIRECTION-ADMINISTRATION : 222, Avenue du Maine, PARIS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

CIRCULAIRES

Têtes de Lettres

BROCHURES

Lettres de Mariage

DE NAISSANCE

et de Décès

PRIX-COURANT

ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les

Impressions Lithographiques

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions

COMMERCIALES ET DE LUXE

FACTURES

Livres à Souche

REGISTRES

Labeurs

PROSPECTUS

MANDATS

Etiquettes en Couleurs

VARIÉES

CRÉDIT AGRICOLE

Engrais Chimiques Animalisés (tous dosa

Machines Agricoles et industrielles de toute provenance

VENDUES A L'ESSAI ET GARANTIES

PIÈCES DE RECHANGE

S'ADRESSER A M. A. REYNIER

SISTERON GRANDE Ste ANNE

Et pour renseignement à M. Feraud. Ferblantier à Sisteron.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON